



MINISTERE DE LA JUSTICE

.....

CABINET

.....

N°005/SPC/2017

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

SERVICE DE PRESSE

ET DE LA COMMUNICATION

## **COMMUNIQUE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Ministère de la Justice porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'en réponse à la demande d'extradition présentée par les autorités judiciaires guinéennes, un acte d'extradition des autorités sénégalaises a permis le transfèrement, le 12 mars 2017, à la maison centrale de Conakry, de Monsieur Aboubacar Sidiki Diakité dit « Toumba » poursuivi pour des faits de meurtres, de viols, de pillages, d'incendies volontaires, de vols à main armée, de coups et blessures volontaires, d'outrages à agents de la force publique, de tortures, d'enlèvements, de séquestrations, d'agressions sexuelles, d'attentats à la pudeur, de responsabilité de commandement des chefs hiérarchiques et militaires et de complicité, faits prévus et punis par les dispositions des articles 207,208,268,514,510,373,381,239,664,232,333,267,271,198,et 19 du code pénal.

Il a été, le 13 mars 2017, procédé à la vérification de son identité afin de s'assurer de la conformité aux renseignements portés dans les pièces du dossier d'extradition. Cette formalité a été effectuée par le procureur de la République près le Tribunal de première instance de Dixinn en présence de trois avocats choisis par M. Aboubacar Sidiki Diakité dit « Toumba ».

Celui-ci a, par ailleurs le 14 mars 2017, été présenté au pool des juges d'instruction chargés de l'information des infractions commises le 28 septembre 2009 ; et, il lui a été fait notification des charges des chefs d'infractions citées plus haut dans le respect strict des droits de la défense.

L'information judiciaire relative au dossier de l'affaire des événements de 2009 au stade du 28 septembre suit son cours dans l'observation scrupuleuse des règles d'une procédure juste et équitable à l'endroit de toutes les parties.

Fait à Conakry le 15 Mars 2017

